Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 20<u>19</u>—

usine de traitement de l'eau potable-

Nom de l'installation de distribution :

Numéro de l'ins	tallation de distribut	tion: 266 966 090 701	
Nombre de pers	onnes desservies :	2655	
Date de publica	tion du bilan :	25 avril 2020	_
Nom du respons témiscaming	sable légal de l'instal —	lation de distribution :	ville de
Personne à joine	dre pour obtenir plus	s de précisions sur le pr	ésent bilan :
• No	om : Lise Leblanc	_	
• N	uméro de téléphone : {	819-627-6084	
• Ce	ourriel: lise.leblanc@	temiscaming.net	
Le présent bilan	est disponible à l'ad	Iresse suivante : (indiqu	er l'adresse Web).
le responsable d'u la qualité de l'eau ici. Le responsable document produit de précisions sont	n système de distributio potable peut y répondr e peut également choisi inclut minimalement le	n visé par l'exigence de l'o e de manière appropriée ei r d'employer un modèle di s renseignements prévus a te explicative de l'article 5.	nts climatiques considère que article 53.3 du Règlement sur nutilisant le modèle présenté fférent, dans la mesure où le ux sections qui suivent. Plus 3.3 du Guide d'interprétation
Nom de l'installa	ation	(numéro), année 1

1.	Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée
	(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)
	Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{lore} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Coliformes totaux	<u>52</u>	48	48	0
Coliformes fécaux ou Escherichia coli	<u>52</u>	48	48	0

Précisions concernan	t les dépassements de normes	microbiologiques :
----------------------	------------------------------	--------------------

X Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
	,				

Nom de l'installation	(numéro), année	2

l'installation de 500 personnes dans le cas de l	distribution (résec et alimenté par un 'article 14.1) pplicable (réseau a	u non municipal d réseau sous la res	ont le système desse desservant moins de eponsabilité d'une m utre réseau assujetti	unicipalité		
	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombro d'occasions norme applic été dépass	où la able a	
Antimoine	1	1	1	0		
Arsenic	1	1	1	0		
Baryum	1	1	1	0		
Bore	1	1	<u>1</u>	0		
Cadmium	1	1	1	<u>0</u>		
Chrome	1	1	<u>1</u>	0		
Cuivre	Préciser selon la population desservie]4	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>0</u>		iis en forme : Police :Non Italique iis en forme : Police :Non Italique
Cyanures	1	1	1	0		
Fluorures	1	1	1	0		
Nitrites + nitrates	4	4	4	0		
Mercure	1	1	1	0		
Plomb	[Préciser selon la population desservie]4	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>o</u>		is en forme : Police :Non Italique is en forme : Police :Non Italique
Sélénium	1	1	1	0		
Jranium	1	1	1	<u>0</u> -	- (a m	is en forme le tableau
Bromates	Paramètre dont l est ozonée :	'analyse est requi	se seulement pour le	s réseaux dont l	l'eau	
Chloramines	Paramètre dont l est chloraminée :	'analyse est requi	se seulement pour le	s réseaux dont l	l'eau	
40	Paramètres dont est traitée au bio		ise seulement pour i	es réseaux dont	l'eau	

v

, ,

Chlorites		
Chlorates		

Nom de l'installation ______ (numéro ______), année _____

	s concernant le	ances inorganiqu s dépassements de			
X Aucı	ın dépassement	de norme			
Date de orélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
9					
		,			

(numéro _____), année _

Nom de l'installation _

3.	Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée
	(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)
	Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Turbidité	12	10	10	<u>0</u>

Précisions concernant les dépassements	de la norme relative à la turbidité :
--	---------------------------------------

 \underline{X} Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		

Nom de l'installation	(numéro), année	6
-----------------------	---------	----------	---

4.1 Substances organic (article 19 du Règler X Exigence non appli Réduction des exigen concentrations inférie (exigence réduite : an	nent sur la qualité cable (réseau dess de contrôle éte cures à 20 % de ch	de l'eau potable) vervant 5 000 pers unt donné que l'hi aque norme applie	connes ou moins) storique montre de cable	S
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Pesticides				
Autres substances organiques 4.2 Trihalométhanes				
4,2 Trihalométhanes (article 18 du Règler Exigence non app Exigence sous la l'installation de d	olicable <i>(réseau no</i> responsabilité de la	n chloré) a municipalité do non municipal de	nt le système desse esservant moins de onsabilité d'une	rt
4.2 Trihalométhanes (article 18 du Règler Exigence non app Exigence sous la l'installation de d 500 personnes et	olicable <i>(réseau no</i> responsabilité de l istribution <i>(réseau</i>	n chloré) a municipalité do non municipal de	esservant moins de	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée

(numéro _____), année

Nom de l'installation _

orga		trihalométhan		normes po	our les substances
Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
à partir d est analys	rihalométhanes les résultats les ré. Il peut donc	plus élevés obte	enus à chacur Ésultat individ	n de ces trim	le quatre trimestres consécutifs estres si plus d'un échantillon élevé que 80 μg/L sans que la
Nom de	l'installation _		(1	numéro), année8

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Acides haloacétiques	0			
Microcystines (exprimées en équivalent toxique de microcystine-LR)	0			
Nitrites (exprimés en N)	0		13.6	
Autres pesticides (préciser lesquels)	0			
Substances radioactives	0			

Nom de l'installation		(numéro _), année	9
-----------------------	--	-----------	----------	---

à l'annex Précisions pas visées	e 1 du Règlemen s concernant les dé	gatoire, mais qui fo t sur la qualité de l passements de norm de suivi obligatoire, rme	eau potable ((suite) ostances qu	i ne sont	
Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures pri pour informe population, le échéant, et cor la situation	er la e cas riger
consécutifs échantillon	à partir des résultat est analysé. Il peut d	la norme est appliqu s les plus élevés obtent donc arriver qu'un résu noyenne soit dépassée.	us à chacun de c	es trimestres	s si plus d'un	

Nom de l'installation	(numéro	, année	10
-----------------------	---------	---------	----

6. Nom	ı et signature de la	personne ayant p	réparé le présent rapport	
Nom : Lise I	Leblanc			
Fonction: o	pératrice principale d	le l'usine d'eau potab	le	
Signature:			Date 22 a URi	2020
	77		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
	7			
		•		

Nom de l'installation _

	Sections facul	tatives	State of the state
Règlement sur la complet de la sii facultatives qui su	qualité de l'eau potable tuation à sa population, ivent.	peut, dans le but de choisir de remplii	ence de l'article 53.3 du le fournir un portrait plus r également les sections
	ialyses réalisées sur l'e ont pas visés par une n		r des paramètres de
X Aucune anal	yse supplémentaire réalise	ée	10.00
Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Résultat obtenu	Mesures prises, le cas échéant, pour corriger l situation

8.1 Analyses obligatoires (articles 13, 22.0.1, 22.0	0.2, 39 ou 53.0.1 du Rè	eglement sur la qua		
	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	
Bactéries <i>Escherichia coli</i>	<u>12</u>	12	<u>12</u>	
Bactéries entérocoques				
Virus coliphages F- spécifiques				
Phosphore total	6	<u>5</u>	<u>5</u>	
X Aucune autre analyse r	réalisée sur l'eau brute		amètre(s) en cause	
X Aucune autre analyse r			ramètre(s) en cause	
8.2 Autres analyses réalis X Aucune autre analyse r Date de prélèvement	réalisée sur l'eau brute		ramètre(s) en cause	
X Aucune autre analyse r	réalisée sur l'eau brute		ramètre(s) en cause	
X Aucune autre analyse r	réalisée sur l'eau brute		ramètre(s) en cause	
X Aucune autre analyse r	réalisée sur l'eau brute		ramètre(s) en cause	
X Aucune autre analyse r	réalisée sur l'eau brute		ramètre(s) en cause	
X Aucune autre analyse r	réalisée sur l'eau brute		ramètre(s) en cause	
X Aucune autre analyse r	réalisée sur l'eau brute		ramètre(s) en cause	

	-Sections facultatives		
. Plaintes relatives à la	qualité de l'eau		
Aucune plainte reçue Date de la plainte	Raison de la plainte	Mesures correctives, le cas échéant	
		cas echeant	
		8	

Sections facultatives
10. Avis d'ébullition et autres avis particuliers
Le responsable peut remplir le tableau suivant pour présenter les avis particuliers diffusés à la population en lien avec la qualité de l'eau, tels que les avis d'ébullition diffusés à la suite d'une contamination fécale de l'eau distribuée, comme le requiert le Règlement, ainsi que les avis de non-consommation et les avis de non-utilisation diffusés à la suite d'une intervention des autorités de santé publique. Si l'avis est limité à un secteur donné du système de distribution, le responsable peut utiliser la section complémentaire 11 pour présenter des cartes géographiques ou d'autres schémas pour illustrer le secteur concerné et utiliser la 4e colonne pour y référer.

Date de début de l'avis	Date de fin de l'avis	Raison de l'avis
(année-mois-jour)	(année-mois-jour)	(présenter les informations pertinentes notamment les secteurs concernés, en référant à la section 11 au besoin)
	de l'avis	de l'avis l'avis

Nom de l'installation	(numéro), année	15

Sections facultatives	
11. Cartes des secteurs	
Le responsable peut utiliser cette section pour présenter des cartes géographiques ou des schémas pour illustrer les différents secteurs du système de distribution, par exemple l'emplacement d'un lieu où un dépassement de norme a été mesuré, ou pour illustrer l'étendue d'un secteur visé par un avis (voir section 10).	
Nom de l'installation (numéro), année 16	
Nom de l'installation (numéro), année 16	